

Zeitschrift: Archives héraldiques suisses = Schweizerisches Archiv für Heraldik = Archivio araldico Svizzero

Herausgeber: Schweizerische Heraldische Gesellschaft

Band: 29 (1915)

Heft: 4

Artikel: Notice historique sur la famille Vuille et Wille, de la Sagne

Autor: Colin, Jules

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-745452>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

sich um die Geschichte grosse Verdienste erworben. Dessen Register zu den Eidgenössischen Abschieden haben lange Jahre gute Dienste geleistet. Besonders war es aber das prächtige, 1713 gestiftete Legat von 6000 Gulden zur Errichtung einer Professur für Schweizergeschichte, das ihm als einem Hauptbegründer der schweizerischen Geschichtswissenschaft den Dank der Historiker sichern muss. Auch späterhin hat das Geschlecht mit Vorliebe Historie getrieben, und es ist kein Zufall, wenn als ein letztes Oberst Hess in Disentis sich um die heraldische Forschung besonders interessiert und eine reiche Sammlung hinterlassen hat. Der Verfasser unserer Sammlung war am 5. Mai 1705 als Sohn des Hauptmann Hans Jakob Hess und der Susanna von Muralt geboren. Er verheiratete sich am 12. November 1726 mit Anna Escher vom Glas, einer Tochter des Quartierhauptmanns Heinrich Escher im Wollenhof. Heinrich, „der Lange“ genannt, war zum Widder zünftig, seit 1741 gehörte er als Zwölfer zum Widder dem Grossen Rate an. Den wissenschaftlichen Beruf scheint sich Hess aus Gesundheitsrücksichten gewählt zu haben, er starb bereits am 26. Dez. 1742 an der „Phthisis“. Von seinen neun Kindern starben sieben ganz jung, eine Tochter verheiratete sich mit Landvogt Spöndli zu Grünigen. Das Familienstammbuch der Hessischen Familie erwähnt von Heinrich Hess noch eine „Delineatis historico-politica des Reformationsgeschäftes von 1713“, weitere Angaben über die literarische Arbeit dieses stillen Gelehrten bringt das Stammbuch nicht. Es scheint, dass derselbe sich aber doch zumeist mit historischen Studien beschäftigt hat, seine schwache Gesundheit hat ihm wohl ein reges Aussenleben nicht gestattet. Eine interessante Ergänzung zu dieser Sammlung bringt eine Studie im Neujahrsblatt der Stadtbibliothek in Zürich vom Jahre 1875 und 1876, betitelt: „Die Sammlung von Bildnissen zürcherischer Gelehrter, Künstler und Staatsmänner auf der Stadtbibliothek in Zürich“. Diese reichen Bestände der Zürcher Bibliothek, das eben genannte Lebenswerk Dürstelers, wie die Heßischen Kollektaneen in Bern dürften zusammen wohl den Grundstock der zürcherischen Ikonographie bilden.

Notice historique
sur la famille Vuille et Wille, de la Sagne.

Par Jules Colin, héraldiste.

Au moment de la nomination du Général Wille, nos journaux ont publié des articles plus ou moins exacts sur sa famille et sur son origine neuchâteloise, zurichoise ou allemande. Nous avons tenu à étudier cette question à fond. Nous avons pensé que celà pourrait intéresser les lecteurs des *Archives* de savoir quel est le lieu d'origine et le coin de notre terre qui a vu se développer à travers les siècles la famille de celui auquel la patrie a accordé sa confiance pendant les temps difficiles que nous traversons.

Pour faire une étude approfondie de la famille Vuille, établie dans nos montagnes neuchâteloises, il serait nécessaire de présenter d'abord l'histoire de la contrée, à travers les siècles disparus, en particulier de la Vallée de la Sagne, encaissée entre des chaînes de montagnes, «li neiri jours» comme les désignait le comte Berthold en 1240, en parlant de ses terres et de celles tenues par ses prédécesseurs. Ceci sortirait un peu du cadre restreint de notre travail et nous entraînerait trop loin. Nous nous en tiendrons, sur ce point, à quelques données générales. Ce que nous savons, d'après les traditions conservées, c'est qu'au XI^e siècle ces vastes contrées, couvertes de forêts, étaient complètement désertes. Au siècle suivant, Le Locle est mentionné pour la première fois dans un acte, entre les années 1144 et 1159, alors qu'Amédée, évêque de Lausanne, confirme diverses dotations faites en faveur de l'Abbaye de Fontaine André dont, entr'autres, les prés d'Amen avec la Chaux et la vallée du Locle. — Il paraît donc certain que ce furent des moines qui s'établirent les premiers dans ces lieux retirés pour commencer à y défricher quelques parcelles de forêts. Au XIII^e siècle d'autres colons vinrent s'installer temporairement dans la contrée, sans que l'histoire nous ait conservé quelque chose de précis sur leur séjour —, l'époque de la féodalité et du servage nous ayant laissé fort peu de souvenirs.

Ce n'est guère que dans le courant du XIV^e siècle, moment où les habitants de notre pays, commencent à acquérir certains droits, que d'autres immigrants laïques viennent s'y fixer définitivement et donner naissance aux plus vieilles familles de nos montagnes neuchâteloises, parmi lesquelles on rencontre les Vuille.

L'aspect de la Vallée de la Sagne, dit Chabloz¹, auquel nous empruntons quelques détails, était sévère et les teintes monotones. Le sol peu accidenté, devait être alors, plus que de nos jours, imprégné d'eau, profondément marécageux. Son nom l'indique d'ailleurs, Sagne, terrain coupé de canaux, terrain saigné (en patois : La Seignie).

Boyve, dans ses annales, relate que Jean II d'Aarberg, seigneur de Valangin accorda en 1363 plusieurs franchises aux habitants de la Sagne, «comme il en paraît dans un Vidimus.» Par acte du 12 mai 1372 le dit Jean donne à ses bons hommes, francs habergeants du Locle et de la Sagne, d'importants terrains en nature d'aigues et de joux pour les convertir en champs et prés, celà sous certaines conditions, et il s'engage à y maintenir bonne justice.

En 1400 Mahaut de Neuchâtel en Bourgogne (veuve de Jean II) et Guillaume d'Arberg, son fils, donnèrent aux habitants de la Sagne, par un nouvel accensement, une partie de leurs pâturages communs. Ils leur avaient déjà donné en décembre 1399 le grand pâturage qu'on désigne actuellement sous le nom du «Communal».

Un acte de confirmation du mois de mai 1409 nous apprend que les habitants du Locle et de la Sagne furent autorisés à clore leurs terres. Les bonshommes qui représentent la Sagne dans cette affaire sont: Perrenod, Othenin, Pierre fils, le Tochenet et Vuille. La Sagne reçoit aussi la confirmation de ses chemins, de ses pâturages et de ses abreuvoirs.

¹ La Sagne, par Chabloz. Imprimerie Courvoisier, Le Locle, 1864.

En 1412 Guillaume, seigneur de Valangin, confirme aux habitants du Locle et de la Sagne toutes les lettres scellées par lui et ses prédécesseurs en faveur des dits habitants. A la mort de Guillaume, en 1427, Jean IV d'Arberg, son fils, reconferma les dites franchises, de même en 1440 et en 1480. Ces confirmations et reconfirmations étaient dans les usages du temps.

C'est à partir de cette époque que nous constatons que ce n'était pas seulement aux communautés qu'il se faisait des accensements, mais aussi que de simples particuliers pouvaient en bénéficier. C'est ainsi que le 14 avril 1474, Jean IV accensa à Jeannin Vuille «un morcel de pré gisant à la Combe des Cugnets pour telle cense que peut devoir le dit pré et pour trente deux florins d'or d'entrage.» Il lui concède en outre un chemin (Charrière entretenue encore aujourd'hui par les Vuille) depuis son hostel de la ville de la Sagne dessous l'église (maison à gauche en montant à l'église, où l'armoirie des Vuille est sculptée) en la dite combe des Cugnets; il l'autorise d'abreuver ses bêtes «à toutes les aigues qui chéent et pendent en la dite combe et d'avoir la vaine pâture après la Madelaine, dès le chemin du Mont-Dard à celui des Charbonniers, ès us et coutumes de la Sagne» (Chabloz p. 34).

Cette acquisition ne pouvait avoir lieu sans exciter la jalousie des communes du Val-de-Ruz, qui avaient leurs communs limitrophes. Déjà en 1489, Jeannin Vuille faisait insérer dans la reconfirmation de Claude «qu'il ne soit loisible à ses hommes du Val-de-Ruz de venir gager ses bêtes au dit pré, en quelque saison que ce soit, comme il est fort souvent que cela est arrivé». C'est donc probablement à ce moment que remonte l'origine du Fonds de Vuille.

Divers arrangements et les contributions de ceux auxquels les intéressés avaient cédé leur droit de vaine pâture, permirent de le former. Dès lors, pas une génération ne passe sans que les Vuille aient quelques démêlés avec des communautés ou des particuliers. Des procès coûteux, parfois fort longs à soutenir, nécessitèrent des mises de fonds que certains membres de la famille se refusèrent à souscrire, préférant perdre ainsi leurs droits. Une fois la question bien réglée, au lieu de rembourser aux intéressés les avances faites, les Vuille constituèrent définitivement le fonds de famille par un acte d'association fait le 12 septembre 1693 reconfirmé par une reconnaissance définitive le 30 janvier 1747. Il est à remarquer que dans cette reconnaissance il y a neuf lignées de Vuille dont les neuf signataires sont chefs de famille.

Cette fondation et la propriété des Cugnets les ont obligés de conserver leurs noms dans un registre où chacun peut aller retrouver ses aïeux d'il y a 400 ans.

On lit sur la première page de ce volume: Reconnaissance des familles communières de la Sagne qui ont part au fonds de Vuille suivant la mise accordée à Jeannin Vuille par le comte Jean d'Arberg en l'an 1474, reconfirmée:

1^o par le comte Claude d'Arberg en 1489,

2^o par un passemant des Trois Etats de Valangin contre la communauté des Hauts-Geneveys en l'an 1529,

3^e par trois sentences et délimitations de la mise:

La 1^{re} contre les communautés de Coffrane et Geneveys sur Coffrane en 1539,

La 2^e Dito de Boudevilliers en l'an 1602,

La 3^e Dito des Hauts-Geneveys en l'an 1693.

Renouvelée à la Sagne en 1747.

Il est donc facile de suivre le développement des différentes branches de la famille Vuille jusqu'à nos jours, le registre étant toujours tenu à jour pour faciliter le contrôle des droits des participants aux assemblées bisannuelles, pour le partage des revenus du Fonds, et leur présence au banquet.

Généalogie.

Nous avons pensé qu'il serait intéressant pour nos lecteurs de nous attacher spécialement à l'étude généalogique et héraldique de la branche dont descend le général Wille. Nous devons relever ici, qu'à part des chroniques que quelques particuliers nous ont laissées, les documents font complètement défaut pour nous permettre de jeter un coup d'œil sur la culture littéraire, les habitudes et l'histoire de cette population de nos montagnes des XVI^e et XVII^e siècles. Ces écrits n'ont rien de bien attachant comme jugement porté ou narration de faits, ce sont les relations de petits événements contés, sincèrement et naïvement, au jour le jour, qui font cependant preuve d'intérêt pour l'histoire et qui nous servent aujourd'hui à souhait.

Nous voulons parler spécialement du manuscrit de Théodore Vuille, cor-donnier à la Sagne, qui rédigeait son journal et dans lequel, à part les nouveaux du pays, il nous donne précisément l'origine du tronc des Vuille, descendant jusqu'à lui en ligne directe de Jeannin. M. Chablop a eu la bonne fortune d'avoir, en 1864, ce manuscrit sous les yeux, mais il nous a été impossible de savoir ce qu'il est devenu.

Théodore Vuille relate entr'autre dans ses mémoires en date du 14 décembre 1714 (Chablop, La Sagne, p. 92) «Je me suis fait reconnaître Bourgeois «de Valangin et incorporé au nom de ma mère et de tout le ménage indivis, «m'ayant coûté 15 batz. Et j'ai trouvé le nom de mes ancêtres: Moi Théodore Vuille

suis fils de Henri (qui épousa Marie Matile)

fils de Henri, Cons.^r (qui épousa Sara Matthey Prévôt)

« « Guillaume

« « Guillaume

« « Henri

« « Jean

« « Henri

« « Jeannin

qui fut celui qui nous a obtenu notre pâturage à la Combe des Cugnets de Jean comte d'Arberg et Seigneur de Valangin le 14 avril 1474.»

Nous voilà donc fixés sur l'origine de cette branche existante en 1714 et nous n'avons plus qu'à nous laisser guider par les registres du Fonds et ceux de l'Etat Civil, déposés aux Archives de l'Etat de Neuchâtel.

Théodore (1687-1782) a laissé 12 enfants, dont plusieurs ont fait lignée jusqu'à nos jours. Il avait une sœur Elisabeth, née le 11 décembre 1692, et un frère *Joseph*, né le 5 janvier 1690, † 1749, maître cordonnier à la Sagne, qui épouse le 2 février 1714 Suzanne Vuille, fille d'Isaac, décédée le 13 juin 1764. D'après les mémoires de son frère Théodore, Joseph Vuille prit part à la bataille de Vilmergen. Théodore (1687-1782) ayant été désigné pour y aller, nous donne quelques détails sur cette guerre dans ses mémoires dont voici un extrait:

«1712. En Allemagne, au canton de Lucerne, l'abbé de St-Gall, catholique, eut quelques difficultés avec une partie des gens de la religion. Messieurs de Berne et de Zurich furent obligés de prendre les armes contre le dit abbé et les gens, qui disaient que c'était pour fait de religion, ce qui n'était pas. Il fallut même y envoyer des troupes depuis Genève, le pays de Vaud et de toutes les communautés de la comté. On fit trois élections; je fus pris à la première qui se fit au mois d'avril. Et mon frère y voulut aller pour moi. La seconde au mois de mai, quinze jours après la première. Elles marchèrent toutes. La troisième se fit au mois de juin, mais elle ne marcha pas. Il y en eut beaucoup qui mirent des gens à leur place. La plupart leur donnèrent un écu blanc par semaine; d'autres 40 batz, 50 batz et même jusqu'à deux écus blancs. On les conduisit de ville en villages et d'autres. Quelques mois se passèrent comme cela. Au mois de juillet, il se fit un «choque» par les Lucernois qui furent traitres ce même jour. Au bout de trois jours, il y eut une bataille dans la plaine de Vilmergen. Messieurs de Berne et ceux des comtés joints à eux, par la grâce de Dieu, remportèrent la victoire avec la moitié moins de monde que leurs ennemis. Après cela la paix se termina entièrement et on relacha toutes les troupes. Il n'y en eut pas un de tué, ni de blessé de La Sagne. Après quelques mois de temps, on fit une répartition sur tous les particuliers de la mairie de La Sagne pour payer ceux qui avaient été à cette guerre. Ils eurent chacun 13 batz par semaine et demi-écu blanc de surplus.»

Joseph a eu 4 filles et 3 garçons dont: *Henri*, né à la Sagne le 8 octobre 1714, maître cordonnier, bourgeois de Deux Ponts dans le Palatinat, où il épouse en 1741 Suzanne Madeleine Bouchon de Metz. C'est à partir de ce moment-là que nous voyons le nom de Vuille se transformer en Wille, orthographe que nous retrouvons dans tous les registres et documents concernant cette branche.

A l'occasion de son établissement et de son mariage à Deux Ponts, Henri se fait délivrer une déclaration de ressortissant de la Sagne dont nous donnons le texte ici.

Extraits des Manuels de Justice de La Sagne. Séance du 11 Mars 1741.

«S'est présenté ce jour Joseph Vuille, maître cordonnier exposant que Henry son fils, ayant fait son apprentissage de cordonnier avec lui, voyage en con-

séquence de sa profession dès il y a environ 5 ans, se trouve actuellement dans la ville de Deux Ponts où il souhaite de rester encore quelque temps ainsi qu'il l'apprend par une lettre qu'il a reçu en dernier lieu de son fils, le querant de lui procurer un acte de son origine et extraction, c'est pourquoi le dit Joseph adresse au nom de lui et demande par connaissance de justice que les témoins qu'il a fait citer soient entendus ce que lui étant connu judicialement: Il a admis en témoignage les honnables D^d Tissot doyen et Justicier et Abram Perrenoud, Conseiller de Commune, lesquels étant assermentés par attouchement au sceptre de justice sur les interrogats à eux adressés ont déposés d'être souvenant d'avoir vu et connu *Henry Vuille*, marié à *Sara Matthey*, duquel mariage est issu légitimement *Henry Vuille*, lequel étant marié avec *Marie Matile*, il est né de leur mariage *Joseph Vuille*, maître cordonnier qui ayant épousé *Suzanne Vuille*, il est issu légitimement *Henry Vuille* requérant. Tous les sus-nommés étant communiers de la Sagne et Bourgeois de Valangin, gens de bonne faveur et réputation ayant fait profession constante de notre sainte religion Réformée, sans avoir commis aucune action reprochable.»

Du mariage d'*Henri Vuille* avec *Suzanne Madeleine Bouchon* sont issus 8 enfants qui sont:

Gustave Loïse, née 17 juin 1742,
Anne Catherine, née 12 avril 1744,
Joseph François, né 1^{er} septembre 1745 (qui suit),
Daniel Henry, né 9 avril 1747,
Pierre Paul, né 12 décembre 1748 (porta présence au Fonds des V.),
Anne Dorothée, née 8 octobre 1750,
Genein Louis, né 8 novembre 1752,
Georges Louis, né 21 juillet 1754.

Joseph François, né à Deux Ponts le 1^{er} septembre 1745, son parrain fut *François Bouchon*, grand-père, et sa marraine *Marie Marguerite Charpentier*, femme du sieur *Heintz*, catéchumène à la Sagne en 1762. Il a porté présence au Fonds des Vuille. Il épouse Sophie Marguerite Schwarz. De ce mariage sont nés à Frankenthal: *Jacques (Jakob) Arnold*, le 26 mai 1776 (qui suit) et *Jean Louis*, le 30 juin 1781.

Jacques (Jakob) Arnold, né 26 mai 1776 à Frankenthal, parrain *Jacques Arnold Federen*, marraine *Elisabeth Linder*. De 1792 à 1812 appartient à différents régiments, même en France. Epouse le 19 novembre 1809 *Anne Frédérique Chrétienne Rühl de Hambourg*. Décédé à Hambourg en 1826. De son mariage sont issus: *Franz Johann Arnold*, né le 20 février 1811 (qui suit), *Jacques Louis*, né à Hambourg en 1814. De ce mariage est né *Hans Jakob* à Frankenthal. Ce dernier professeur à l'Université de Heidelberg et «Geheimrat».

Franz Johann Arnold, né à Hambourg le 20 février 1811, décédé le 7 janvier 1896 à Meilen (Zurich), docteur en philosophie. En 1848 membre du Parlement de Francfort. Epouse en 1845 *Elisa Slomann*, fille de *Robert Miles Slomann* et de *Gundulena Bärens*, née le 9 mars 1809, décédée le 26 décembre

1893 à Meilen. De ce mariage sont nés: Konrad Ulrich Sigmund (qui suit), Robert Arnold à Hambourg, le 23 février 1846, qui épouse en 1866 Fanny Billeter, de Männedorf (Zurich), dont il a deux fils et une fille.

Konrad Ulrich Sigmund, né à Hambourg le 5 avril 1848. Nommé le 4 août 1914 Général de l'Armée Suisse.

Nom et armoiries.

Tant sous le rapport du nom que sous celui des armoiries nous voyons apparaître parmi nos familles neuchâtelaises des quantités de variantes dont il nous est difficile actuellement d'expliquer les motifs; tel est le cas par exemple pour les familles Matthey, Montandon, Perrelet, Borel, Droz etc.

Les Vuille n'ont pas échappé à cette particularité. Leur nom d'abord s'est écrit de bien des façons et il serait intéressant de rechercher aujourd'hui les origines et les raisons de ces variantes. Nous nous bornerons à constater que ce nom de famille s'écrivait de la manière suivante: Wouil dans le registre des baptêmes tenus par les pasteurs de 1682 à 1709. Vuille depuis ce moment et dans les manuels de Justice où le nom devait sûrement figurer plus correctement qu'ailleurs. Wille dès 1740 environ, dans le registre des naissances et mariages, époque qui correspondrait avec celle de l'établissement des Vuille dans le Palatinat.

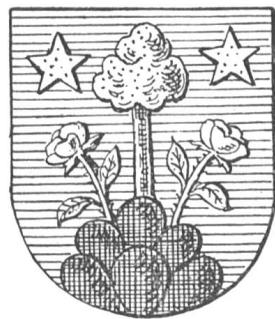


Fig. 242

Armoiries Vuille d'après l'Armorial Huguenin. 1660.

Les formes Wouil, Vuille, Wuille, Vuille dit Bille et Wille que nous trouvons dans certains documents et dans les registres de naissance et du Fonds, ne sont que des variations du même nom et s'expliquent aisément par certaines règles linguistiques.

Quoiqu'il en soit, les Vuille, Wuille, Wille, Vuille dit Bille, ont tous le droit de prétendre aux revenus du Fonds de famille, à la seule condition qu'ils puissent prouver que leurs ascendants en faisaient partie.

Nous relèverons encore ici que les Vuille appartiennent non seulement au Canton de Neuchâtel, mais aussi à celui de Berne, où ils sont bourgeois des communes d'Epauvillers (Franches Montagnes) de la Ferrière, de Tramelan-Dessus (Jura-Bernois) et de Wangen (H^{te} Argovie) et qu'ils sont tous originaires de la Sagne. Les Vuille de Wangen ont été naturalisés bernois le 11 avril 1862 (Augustin Vuille, né en 1823). Le Général Wille est lui-même bourgeois de Zurich et de Meilen.

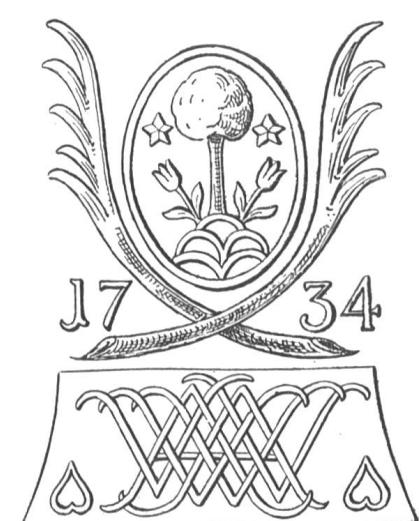


Fig. 243

Armoiries Vuille, sculpture de 1734.

Quant aux armoiries de la famille nous nous bornerons à en donner la reproduction avec indications des sources où nous les avons puisées:

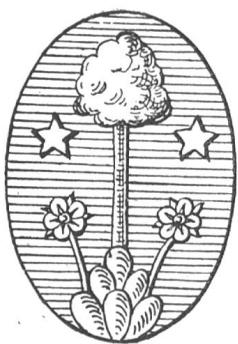


Fig. 244
Armoiries Vuille d'après
un sceau de 1764.



Fig. 245
Cachet timbre du Fonds
des Vuille.

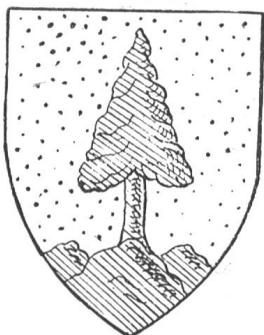


Fig. 246
Armoiries Vuille d'après le cachet
du capitaine D. H. Vuille. 1793.

1^o Vuille d'après l'armorial du Justicier et notaire Huguenin, Locle 1660, manuscrit déposé aux Archives de l'Etat de Neuchâtel, qui portent: D'azur à un arbre d'or accosté en pied de deux roses tigées d'argent, le tout soutenu d'un tertre de six coupeaux de sable; le dit arbre accompagné en chef de deux étoiles (5) d'or (fig. 242).

2^o Vuille d'après une sculpture se trouvant sur la maison ayant appartenu à Jeannin Vuille, quartier de l'Eglise, Sagne, Millésime 1734, avec socle portant des initiales entrelacées composées de A et de W. Une même sculpture se trouve sur la maison dite « le Rugenet » près Perreux avec millesime 1813 et initiales A W accompagnées d'étoiles. Nous retrouvons la même inspiration pour la composition que dans la fig. 243.



Fig. 247
Armoiries Wille d'après
l'Armorial Benoit.



Fig. 248
Armoiries Vuille d'après
l'Armorial de Mandrot,
1^{re} édition.



Fig. 249
Armoiries Vuille d'après
l'Armorial de Mandrot,
2^e édition.

Nous avons eu l'occasion dernièrement d'examiner le motif de la Sagne et nous avons constaté avec chagrin que cette sculpture avait été victime de l'ignorance de quelque peintre gypseur, qui s'est permis d'en interpréter les émaux à sa façon, lors de la réfection de la façade de cet immeuble, après l'incendie de l'année dernière. Il y aurait là une belle occasion, pour le pro-

priétaire actuel de faire remettre les choses au point tant en ce qui concerne l'histoire qu'en ce qui touche à l'héraldique.

3^e Vuille de la Sagne 1764, d'après l'armorial neuchâtelois dit des «Cachets d'Etat 1707-1848». Même disposition de meubles que dans les armoiries précédentes sauf qu'à part celui du champ, il n'était pas possible de distinguer sur le cachet, les émaux des différents meubles (fig. 244).

4^e Cachet-timbre du fonds des Vuille; même observation que ci-dessus, gravé d'après le sceau N° 9 (fig. 245).

5^e Wille ou Bille, d'après l'Armorial des Cachets d'Etat et celui du Capitaine Benoît des Ponts 1791 (Original chez M. Mauler et Cie à Motiers-Travers, Neuchâtel). Ces armes, portées par le Capitaine David Henri Wille 1793 se blasonnent d'or à un arbre (sapin) de sinople soutenu d'un tertre de trois montagnes du même (fig. 246).

6^e Wille originaire de la Sagne, d'après l'armorial du Capitaine Benoît. Ces armes portent: de gueules au cerf: contourné d'or soutenu d'une terrasse de sinople. Cette armoirie, absolument différente des précédentes semblerait provenir du «Schild» de la vieille maison de Jeannin Vuille, qui devint l'Hôtel du Cerf, qui existe encore de nos jours. Quelques personnes se souviennent encore des tenanciers précédents qui l'on dénommait: les Vuille du Cerf? (fig. 247).

7^e et 8^e. Vuille d'après les armoriaux de Mandrot, première et deuxième éditions. Le champ d'azur, les étoiles d'or et les roses d'argent subsistent. L'arbre est d'argent. Les coupeaux se réduisent à trois, de sable dans la première édition et de sinople dans la deuxième (fig. 248 et 249).

9^e Sceau à cire, gravé en 1718 (fig. 250), comme timbre N° 4.

10^e Vuille d'après l'armorial Gatschet (vol. II, page 144) déposé à la Bibliothèque de la Ville de Berne, armes qui se blasonnent: d'azur à la ville d'argent accompagnée en pointe d'une étoile d'or. Il s'agit sans doute ici d'armes parlantes comme on en a beaucoup créé à la fin du XVIII^e siècle et auxquelles on ne saurait attribuer plus de valeur qu'il ne convient (fig. 251).

En conséquence, étant donnée la rapide étude exposée ci-dessus, il ressort que les véritables armoiries des Vuille sont celles de 1660 reproduites à la fig. 242 et qu'il y a lieu de les considérer comme étant celles de la famille du général Wille.



Fig. 250

Sceau aux armoiries Vuille.
1718.



Fig. 251

Armoiries Vuille d'après
l'Armorial Gatschet.